

Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 29 octobre 2020

- Résultat des votes des résolutions à titre ordinaire
- Quorum non atteint pour les résolutions à titre extraordinaire
- Troisième convocation le 12 novembre 2020 en Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Mixte s'est tenue ce jour à huis clos sur deuxième convocation. Les actionnaires ayant voté par correspondance ou ayant donné procuration ont représenté ensemble 41 017 332 actions ayant le droit de vote sur les 245 899 601 actions composant le capital social et ayant le droit de vote, soit un quorum représentant 16,68 % du capital social.

En conséquence, seules les résolutions à titre ordinaire, ainsi que la 22^{ème} résolution à titre extraordinaire (pour laquelle l'Assemblée Générale statue dans les conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire) ont pu être mises au vote. Les résultats détaillés sont comme suit :

Résolutions	Résultat	Pour		Contre		Abstention	
		Nombre de Voix	%	Nombre de Voix	%	Nombre de Voix	%
1^{ère} Résolution	Adoptée	71 006 893	100%				
2^{ème} Résolution	Adoptée	71 006 893	100%				
3^{ème} Résolution	Adoptée	71 006 893	100%				
4^{ème} Résolution	Adoptée	20 821 879 ¹	100%				
5^{ème} Résolution	Adoptée	71 006 893	100%				
6^{ème} Résolution	Adoptée	71 006 893	100%				
7^{ème} Résolution	Adoptée	71 006 893	100%				
8^{ème} Résolution	Adoptée	71 006 893	100%				
9^{ème} Résolution	Adoptée	71 006 893	100%				
10^{ème} Résolution	Adoptée	71 006 893	100%				
11^{ème} Résolution	Adoptée	71 006 893	100%				
12^{ème} Résolution	Adoptée	71 006 893	100%				
13^{ème} Résolution	Adoptée	71 006 893	100%				
14^{ème} Résolution	Adoptée	71 006 893	100%				
22^{ème} Résolution	Adoptée	71 006 893	100%				

A défaut de quorum, l'Assemblée Générale Mixte n'a pu valablement délibérer sur les projets de résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire, à l'exception de la 22^{ème} résolution. Les actionnaires sont de nouveau convoqués le **12 novembre 2020 à 9 heures** au siège social de la Société situé 37-39 rue Boissière – 75116 Paris.

Dans ce contexte, le Conseil d'administration de la Société va déposer une requête auprès du Tribunal de Commerce de Paris demandant la désignation d'un mandataire *ad hoc* aux fins de représentation des actionnaires défaillants pour assurer la réunion du quorum de l'Assemblée Générale Extraordinaire et voter sur les résolutions figurant à l'ordre du jour. La Société reviendra vers les actionnaires une fois le mandataire *ad hoc* dûment désigné par le Tribunal de Commerce de Paris afin de les informer de l'identité et de la mission exacte conférée par le Tribunal de Commerce de Paris audit mandataire *ad hoc*.

¹ Exclusion de 50 185 014 voix pour le vote de la résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire est appelée à délibérer sur le même ordre du jour que celui figurant dans l'avis de convocation publié au BALO du 19 octobre 2020 (résolutions n° 15 à 21 et n° 23 à 30). Le texte des projets de résolutions qui sera proposé à l'Assemblée Générale demeure inchangé.

Cette Assemblée Générale Extraordinaire se déroulera de la même façon, à huis clos, hors la présence physique des actionnaires conformément aux dispositions de l'article 4 de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020, complétée par le décret n° 2020-418 du 10 avril 2020 et le décret n° 2020-925 du 29 juillet 2020.

Le vote se fera exclusivement à distance, en amont de la tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire. Les procurations et formulaires de vote par correspondance retournés tant pour l'Assemblée Générale Mixte du 13 octobre 2020 que pour celle du 29 octobre 2020 resteront valables pour l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 novembre 2020 s'agissant des résolutions n° 15 à 21 et n° 23 à 30.

Pour les titres détenus au porteur, les actionnaires sont invités à fournir une nouvelle attestation d'inscription en compte qui leur sera fournie par l'intermédiaire financier en charge de leur compte de titres au porteur.

Les actionnaires qui n'auraient ni voté par correspondance ni donné procuration pour la première et la deuxième convocations sont invités à adresser au plus tard le 9 novembre 2020 leurs formulaires et leurs attestations d'inscription en compte :

- (i) par courrier : CACEIS Corporate Trust - Direction des Opérations - Assemblées Générales - 14, rue Rouget de Lisle - 92130 Issy-Les-Moulineaux,
- (ii) ou par mail : ct-mandataires-assemblees@caceis.com

Tous les documents préparatoires restent disponibles sur simple demande auprès de la Société, ou peuvent être consultés sur le site internet de la Société www.geci.net dans l'espace « Relations Investisseurs », rubrique « Assemblées Générales ».

GOUVERNANCE

A l'occasion de l'Assemblée Générale du 29 octobre 2020, les actionnaires ont renouvelé les mandats d'administrateurs de Messieurs Serge Bitboul, Gérard Delage et Gérard Nicou. L'Assemblée Générale a également nommé Madame Nathalie Lebargy en tant que membre du Conseil d'administration pour une durée de quatre exercices. Cette nomination permet de porter à nouveau à cinq le nombre total d'administrateurs et de renforcer ainsi la parité et la diversité des profils au sein du Conseil d'administration de la Société.

A l'issue de l'Assemblée Générale, le Conseil d'administration s'est réuni et a confirmé le mandat de Monsieur Serge Bitboul en tant que Président Directeur Général de la Société, et a nommé Monsieur Gérard Delage en tant que Vice-Président.

Le Conseil d'administration a par ailleurs redéfini la composition de son comité d'audit, qui est désormais composé de Madame Nathalie Lebargy et de Monsieur Gérard Delage, qui en assure la présidence.

A PROPOS DE GECI INTERNATIONAL

“Smart Solutions for a Smart World”

Le Groupe GECI International est spécialisé dans le Conseil en Technologies et la Transformation Digitale et offre à ses clients, grands comptes, PME et start-ups, solutions et services intelligents.

Doté d'un réseau d'entreprises partenaires et de compétences à l'échelle mondiale, GECI International se positionne, avec agilité, sur toute la chaîne de valeur des projets : conseil, intégration, infogérance et formation.

Le Groupe GECI International est coté sur le marché réglementé d'Euronext Paris - compartiment C - et fait partie des indices CAC Small et CAC Technology. GECI International est éligible au « SRD long-seulement ». Code ISIN (action) : FR0000079634 – GECP / Code ISIN (BSAR A) : FR0013266764 – GECBT

CONTACTS

GECI International - Relations Investisseurs
Tél. : +33 (0)1 46 12 00 00 / relation.investisseurs@geci.net

Agence CALYPTUS - Cyril Combe
Tél. : +33 (0)1 53 65 68 68 / geci@calyptus.net